

PAR COURRIEL : ...

Montréal, le 7 juin 2016

Maître ...

Objet : Votre demande d'accès
N/Réf. : 1617014

Maître,

Je donne suite à votre demande reçue le 13 mai dernier ainsi que notre conversation téléphonique du 27 mai afin d'avoir accès aux documents suivants :

1. Copie conforme de toute directive, note interne, politique, guide ou document similaire concernant l'application de l'article 125 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c A-2.1, et ce depuis 1980.

Il me fait plaisir de vous transmettre, tel que convenu, les documents suivants :

- *L'accès aux renseignements nominatifs à des fins de recherche, d'étude ou de statistique*, CAI septembre 1985;
- *Guide explicatif du formulaire de demande d'autorisation de recevoir des renseignements nominatifs à des fins de recherche, d'étude ou de statistique*, CAI, octobre 1990;
- *Guide explicatif du formulaire de demande d'autorisation de recevoir des renseignements nominatifs à des fins de recherche, d'étude ou de statistique*, CAI, novembre 1992;
- *Demandes à des fins d'étude, de recherche ou de statistique, Article 125 de la Loi sur l'accès et article 21 de la Loi dans le secteur privé*, CAI, mars 2007
- Document de travail : *Que faire avec une autorisation de recherche?*, CAI, juillet 2009;

-
- Document de travail : *Révision préliminaire : autorisation de recherche*, CAI, août 2012;
 - Document de travail : *Traitement d'une demande d'autorisation à recevoir communication de renseignements personnels à des fins de recherche – modèle de note pour autorisation initiale*, CAI, août 2015;

Je vous invite aussi à consulter les documents que la Commission diffuse son site Internet au : <http://www.cai.gouv.qc.ca/chercheurs/>.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹, je vous informe que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

"Original signé"

Claire-Élaine Audet, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

CEA/ss

p. j.

¹ RLRQ, c. A-2.1.